

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux
N° T71/2024

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de la société INEO - EQUANS, en date du 19 juillet 2024 ;

Considérant les travaux de remplacement de câbles BT pour branchement d'une ombrière photovoltaïque, qui auront lieu du 02 septembre 2024, 8h au 16 septembre 2024, 17h, en bordure de la route de Saint-Cyprien,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

La circulation des véhicules sera alternée sur la Route de Saint-Cyprien, au droit des parcelles cadastrées AB 74, AB 75 et AB 76, du **02 septembre 2024, 8h au 16 septembre 2024, 17h.**


Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3

M. le commandant de gendarmerie d'Elne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 23/07/2024

Le Maire,

Christophe MANAS